



CIRCULAIRE 212-21

20 décembre 2021

FOIRE AUX QUESTIONS – RAPPORTS RELATIFS À L'ACCUMULATION DE POSITIONS

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a reçu des questions au sujet des rapports relatifs à l'accumulation de positions, aussi appelés déclarations des positions en cours importantes (« LOPR »). Par exemple, les participants agréés et les participants agréés étrangers (collectivement, les « participants ») ont demandé des précisions quant à savoir si les déclarations de comptes omnibus sont autorisées ainsi que des éclaircissements au sujet des parties responsables de fournir les renseignements sur les propriétaires véritables et les positions des comptes omnibus.

La présente circulaire vise à fournir des précisions aux participants de la Bourse en répondant à une série de questions courantes, sous forme de foire aux questions (la « FAQ ») sur l'Article [6.500](#) des Règles de la Bourse. La FAQ est accessible [ici](#).

Veuillez adresser toute question ou demande de renseignement à la Division de la réglementation, par téléphone au 514 787-6530, sans frais au Canada et aux États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, sans frais en Grande-Bretagne ou en France au 0800 361 5353, poste 46530, ou par courriel à info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.